



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 20 août 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Depuis le 1^{er} avril 2026, le Registre national des logements abordables (RENLA) centralise à l'échelle nationale les demandes de personnes à la recherche d'un logement locatif abordable. Les dossiers qui existaient auparavant auprès des différents bailleurs sociaux ont été repris dans le nouveau registre, tandis que les nouvelles demandes peuvent désormais être introduites directement via MyGuichet.lu.

Lors du lancement du dispositif, le ministère faisait état d'environ 8 900 dossiers de candidats-locataires enregistrés. Quelques mois après sa mise en place, il paraît opportun de dresser un premier bilan du fonctionnement du RENLA.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Combien de dossiers de candidats-locataires sont actuellement enregistrés dans le RENLA ? Combien de nouvelles demandes ont été introduites depuis la mise en service du registre ?
- Combien de dossiers ont été repris des listes d'attente qui existaient auparavant auprès des différents bailleurs sociaux ? Monsieur le Ministre peut-il, dans la mesure du possible, fournir une ventilation entre notamment le Fonds du Logement, la SNHBM, les communes et les offices sociaux ?
- La centralisation des différentes listes a-t-elle permis d'identifier des personnes ou ménages qui étaient simultanément inscrits auprès de plusieurs bailleurs sociaux ? Dans l'affirmative, combien de doublons ont été identifiés et supprimés lors de la constitution, respectivement depuis la mise en service, du RENLA ?
- Combien de logements ont été attribués depuis la mise en service du RENLA à des candidats enregistrés dans le registre ? Le Gouvernement est-il déjà en mesure d'évaluer si la centralisation des demandes a permis d'accélérer la mise en relation entre les logements disponibles et les ménages concernés ?
- Quels premiers enseignements Monsieur le Ministre tire-t-il du fonctionnement du RENLA ? Des adaptations du registre ou de son fonctionnement sont-elles envisagées à la lumière des premiers mois d'utilisation ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Mars Di Bartolomeo
Député